



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 41

Date de convocation : 17 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-088-AGDC

Nomenclature : 7.1.3 Finances locales – décisions budgétaires – compte administratif

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE TE 47 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

AR Prefecture047-254701824-20230327-2023_088_AGDC-BF
Reçu le 31/03/2023Monsieur Jean-Marc CAUSSE, Président, a quitté la séance.

Vu le vote du budget primitif 2022,

Vu le vote des décisions modificatives successives,

Considérant que Monsieur Jean-Marc CAUSSE, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice écoulé les finances du budget principal de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget exécuté, établissant la balance générale pour 2022 ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 013 682,27 €	11 986 410,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	18 779 838,03 €	17 224 008,60 €
TOTAL :	24 793 520,30 €	29 210 419,47 €

Faisant apparaître les comptes suivants à la fin de l'exercice 2022 :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 5.972.728,60 €
- un déficit de la section d'investissement de : - 1.555.829,43 €

Compte tenu des résultats antérieurs suivants :

- Un excédent de fonctionnement reporté 2021 (ligne 002 du CA) de : 6.052.004,20 €
- Un excédent d'investissement reporté 2021 (ligne 001 du CA) de : 10.892.219,17 €

Le Compte Administratif 2022 se solde par :

- un excédent cumulé de la section de fonctionnement de : 12.024.732,80 €
- un excédent cumulé de la section d'investissement de : 9.336.389,74 €

Soit un excédent total de : 21.361.122,54 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont arrêtés de la façon suivante :

- total des restes à réaliser en recettes de : 7.344.894,05 €
- total des restes à réaliser en dépenses de : 14.929.371,43 €

Soit un solde des restes à réaliser de : - 7.584.477,38 €

Il est proposé que le Comité Syndical :

- approuve tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022 du budget principal de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne soumis à son examen ;
- déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés.

Oùï, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022 du budget principal de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne soumis à son examen ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Yves GINCHELOT



LE PRÉSIDENT,

Jean-Marc CAUSSE



AR Prefecture

047-254701824-20230327-2023_088_AGDC-BF
Reçu le 31/03/2023